

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130606-2013\_A080-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2013  
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 JUIN 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_A080**

**OBJET : Finances - Modification d'AP/CP du Budget Annexe des Transports Publics Urbains**

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile - BORDET André – BOULAN Michel – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René - CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Claude – PERRIN Jean-Marc – PIERRON Liliane – PIN Jacky – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain - ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BRUNET Danièle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques – CURINIER Erick – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – NICOLAOU Jean-Claude – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François

**Secrétaire de séance :** Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 6 JUIN 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Ressources/Finances**

**Objet : Modification d'AP/CP du Budget Annexe des Transports Publics Urbains**

**Décision du conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

**Exposé des motifs :**

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Compte tenu d'un retard dans la notification des marchés et du reliquat de crédits 2012 à intégrer, il convient de procéder à la révision de l'autorisation de programme relative au pôle d'échanges gare routière des Milles Plan d'Aillane.

Cette autorisation de programme ouverte dans le cadre du Budget annexe au Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 pour un montant de 4.745.000 € HT doit être portée à 6.465.000 € HT.

Les crédits de paiement sont répartis comme suit :

Opération budgétaire	Montant AP BP 2013	Montant AP BS 2013	Crédits de paiement	
			2013	Reste à financer
652	4.745.000 €	6.465.000 €	6.350.000 €	115.000 €

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ,

VU la délibération n° 2012-A192 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 relative à l'ouverture d'autorisations de programme,

VU l'avis de la Commission des finances en date du 07 mai 2013,

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la révision de l'autorisation de programme suivante :

Opération budgétaire	Montant AP BP 2013	Montant AP BS 2013	Crédits de paiement	
			2013	Reste à financer
652	4.745.000 €	6.465.000 €	6.350.000 €	115.000 €

**OBJET : Finances - Modification d'AP/CP du Budget Annexe des Transports Publics Urbains**

## Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	130
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	130
Majorité absolue	66
Pour	130
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



17 JUIN 2013